RÈGLEMENT EDITION 2019

V3 mai 2019

1 ORGANISATION

L'ASSOCIATION VIE ET MONTAGNES organise le 5ème trail des 6 burons le samedi 31 août 2019. Se déroulant dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et sur le grand site du Puy Mary, volcan du Cantal.

Les participants doivent ***respecter le code de la route*** lorsque le parcours emprunte ou traverse les voies de circulation.

Suivant les conditions météorologiques, les participants sont conscients de la possibilité de parcourir des chemins boueux, du risque de brouillard ou de vent ou de conditions météorologiques très défavorables (l'organisation s'autorise à modifier les parcours initiaux ou à utiliser un parcours de repli).

Tous les départs et arrivées se font **: place du monument à RIOM ES MONTAGNES** avec possibilité d'accéder aux douches.

Un rappel des consignes aura lieu 15 mn avant le départ

LE TRAIL DES 6 BURONS se décline en 4 épreuves **: 1 randonnée pédestre, 1 randonnée équestre, 2 randonnées VTT et 3 courses pédestres**

2 LES ÉPREUVES

TRAIN + RANDO PÉDESTRE

- **20 km** avec 600m de D+ environ. Départ le 31 août à **9h45** Place du Monument à Riom-ès-Montagnes et 10h00 à la Gare

- Fin des inscriptions pour la randonnées **le 21 Août**
- Épreuve non chronométrée
- **Le certificat médical n'est pas demandé pour la randonnée pédestre**

RANDO VTT

- **43 km** Départ le 31 août à **9h00** place du Monument à Riom-ès-Montagnes
- **27 km** Départ le 31 août à **9H30** place du Monument à Riom-ès-Montagnes
- Épreuves non chronométrées
- **Le certificat médical n'est pas demandé pour les randonnées pédestres ou VTT**

LES TRAILS

Les 2 LACS

- **Course pédestre de pleine nature, de 13 km** pour environ 280 M de D+.
- Ouverte à tous les licenciés ou non (avec certificat médical) **âgés de 16 ans révolus (cadets).**
- Le départ est fixé le Samedi 31 août 2019 à **15h00** Place du Monument à Riom-ès-Montagnes

La GENTIANE

- **Course pédestre de pleine nature de 23 km** pour environ 550 M de D+.
- Epreuve ouverte à tous, Licenciés ou non, (avec certificat médical) **âgés de 18 ans révolus (juniors).**
- Le départ est fixé le Samedi 31 août 2019 à **14h30** Place du Monument à Riom-ès-Montagnes.

Les 6 BURONS

- **Course pédestre de pleine nature de 73 km** pour environ 2850 M de D+. Individuel ou en relais de 2 ou 3.
- Epreuve ouverte à tous licenciés ou non (avec certificat médical) **âgés de 20 ans révolus.**
- Le départ est fixé à 6h30 Place du Monument à Riom-ès-Montagnes.
- Seront placés sur le parcours **6 ravitaillements**

Deux barrières horaires :

- Col de Serre, km 30 environ, 5h15 de course (donc 11h45)
- La Gayelle, km 54 environ, 10h de course (donc 16h30)
- Les relayeurs ont 30 minutes de plus pour rejoindre ces barrières.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les coureurs doivent repartir des postes de contrôle **avant l'heure limite fixée.**

Tous coureurs **mis hors course** et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard**, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète**, sachant que le débalisage peut être effectué par les serre-files.

3 RÈGLEMENT DES RELAIS

- Les relais de 2 ou 3 coureurs sont dits "à la carte"
- Les coureurs empruntent le parcours 73km du trail long, commes les coureurs solo
- les barrières horaires du solo sont allongées de 30 minutes (5h45 au km 30, 10h30 au km 53)
- Les coureurs sont libres de se relayer à chaque point de ravitaillement, autant de fois qu'ils le souhaitent
- un même coureur peut donc faire plusieurs segments, il n'est pas obligatoire d'en faire un seul
- l'équipe termine les 400 derniers mètres ensemble (point de rencontre sur le pont)
- il n'y a aucune obligation de distance, un coureur peut faire 8km et un autre 65km si souhaité. Le but étant de donner accès au grand parcours à des coureurs de différents niveaux, ainsi que de proposer une approche tactique ludique pour ceux qui souhaitent viser la performance.
- la liste des points relais, ainsi que des formules conseillées de relais sont disponibles sur le site internet de la course, avec les positions GPS précises de chaque point de relais
- un seul dossard est fourni à chaque équipe, il fait office de "bâton relais". Les coureurs doivent se le transmettre à chaque relais, et le porter de façon visible pour le pointage.
- un classement sera établi pour le relais de 2 coureurs et un classement pour le relais de 3.
- il n'y aura pas de chronométrage intermédiaire en raison des multiples points possibles de relais, seul le temps total de l'équipe compte
- il n'y a pas de navette pour acheminer les coureurs sur les points relais, il faut s'organiser entre coéquipier pour rejoindre les points relais en temps et en heure (attention, les routes du Cantal, ce n'est pas la nationale, il faut parfois du temps pour faire quelques kilomètres, soyez prévoyants)
- les véhicules doivent être garés correctement et ne pas empêcher la circulation, sous peine de disqualification de l'équipe
- Il est interdit de prendre la piste en voiture pour rejoindre le point relais dit du Chauvier (km 18), il faut laisser la voiture à Cheylade et y monter à pied (pas de VTT électrique ou autre moyen motorisé, vous êtes là pour transpirer et faire ça dans l'équité).

4 CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, le coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur, soit :

- **un certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- **une licence FFA** ou un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

- une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. **On parle ici par exemple de la licence UFOLEP**.

- **ATTENTION Les licences Course d'Orientation ou Triathlon ne sont plus acceptées en 2019** !

5 INSCRIPTION

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne via le lien sur le site Internet partenaire **KLIKEGO, sur place** (la veille pour le 73km ou le jour même pour toutes les épreuves) ou **par courrier** adressé à **Association VIE ET MONTAGNE, ComCom du Pays Gentiane, avenue de la gare 15400 RIOM ES MONTAGNES. Numéro de Tél. : 06.78.17.53.73.**

Droit d'engagement :

- **Les 6 burons** — **30 €**
- **Relais 2** — **15 € x 2**
- **Relais 3** — **10 € x 3**
- **Les 2 lacs** — **11 €**
- **La Gentiane** — **13 €**
- **Rando VTT 27 km** — **11 €**
- **Rando VTT 43 km** — **13 €**
- **Train + Rando Pédestre** — **13 €** (ce tarif comprend le billet de train et la randonnée)

6 RÉSERVATION DU OU DES REPAS

- **PASTA PARTY** du vendredi soir (restaurant) **12 €**
- **SAMEDI MIDI** (village de course) **12 €**
- **SAMEDI SOIR** (village de course, avec animation) **13 €**

Les repas sont à réserver en ligne avant le 25 août 2018.

7 ANNULATION INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par **courrier recommandé uniquement**. La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes. :

- **Accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même.**
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant le **conjoint ou concubin, ses ascendants au premier degré, ce dans les 30 jours précédant la manifestation.**

En cas de maladie grave ou d'accident du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre indication de participer à la course. Toutes autres causes d'annulation doivent être justifiées par un certificat médical délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnisation : Toute demande de remboursement doit nous parvenir accompagnée du certificat médical ou décès, au plus tard **le 20 août 2019.**

En cas d'accident, maladie ou décès, **la semaine qui précède la course**, **les demandes seront traitées dans le mois qui suit l'épreuve.** En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera moyennant, **une retenue de 5€ pour frais de dossier.**

8 EQUIPEMENT

Matériel obligatoire, pour le TRAIL DES 6 BURONS :

- **Gobelet personnel** type éco-tasse pour les ravitaillements. Pour une démarche éco responsable, il n'y aura pas de gobelets sur les tables de ravitaillement.
- **Une réserve d'eau** de 0.75 litre minimum.
- **Couverture de survie**

- **Sifflet**
- **Lampe frontale** pour les premiers kms
- **Téléphone mobile** (s'assurer qu'il soit bien chargé avant le départ, avec le numéro d'urgence enregistré)

Matériel recommandé :

- **Coupe-vent** ou vêtement contre la pluie
- **Bâtons de marche**
- **Vêtement adapté aux conditions météo** (gants, bonnet en cas de température fraîche, casquette en cas de soleil)

Pas de matériel obligatoire pour les autres trails.

Matériel obligatoire pour les randonnées VTT :

- **Casque**

Matériel obligatoire pour les randonnées équestres :

- **Casque**

9 ACCUEIL ET RETRAIT DES DOSSARDS

Des contrôles inopinés pourront avoir lieu sur les parcours. **Tout contrevenant sera immédiatement mis hors de course.**

Pour l'ensemble des courses, **le dossard sera disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité** pendant la course et par temps de pluie.

Un cadeau de bienvenue sera remis aux 400 premiers inscrits sur les épreuves de trail.

Le retrait des dossards se fera la veille, dès le vendredi 30 août à 17h pour le grand parcours et le samedi 31 août, dès 5h45 place du monument à Riom-ès-Montagnes.

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé** pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne, disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement, sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

10 POSTE DE CONTRÔLE ET DE RAVITAILLEMENT

Des postes de contrôle et de ravitaillement sont répartis le long des parcours. Seuls les coureurs **porteurs d'un dossard visible** auront accès aux postes de ravitaillement.

Les positions des points de ravitaillements sont disponibles sur les pages des courses sur notre site interet.

Rappel : pas de gobelets jetables, sur les parcours des 6 burons à partir de la Vidal (1er ravito)

11 SECURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE

Le numéro de téléphone sera donné à l'inscription.

Une surveillance médicale assurée par un médecin et une association de secouristes avec a poste de secours aux points stratégiques précisés lors des consignes de course.

L'association Vie et Montagnes se réserve le droit d'instaurer les délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait, à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

12 ABANDON

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalidera son dossard en le récupérant et préviendra les postes de contrôles suivants. Des navettes seront mises à disposition pour récupérer les coureurs ayant abandonné.

13 PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des 3 courses, les coureurs s'engagent :

- *RESPECTER L'ENVIRONNEMENT TRAVERSÉ*
- *SUIVRE LE PARCOURS BALISÉ SANS COUPER LES SENTIERS*
- *NE PAS JETER DE DÉCHETS SUR LE PARCOURS*
- *NE PAS UTILISER DE MOYENS DE TRANSPORT*

Les points suivants constituent un manquement aux règles établies et entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction :

- *PORTER LE DOSSARD AUTRE QUE POITRINE OU VENTRE*
- *NE PAS POSSÉDER SUR SOI DURANT TOUTE L'ÉPREUVE LE MATÉRIEL OBLIGATOIRE*
- *REFUSER DE SE SOUMETTRE AU CONTRÔLE ANTI-DOPAGE*
- *NE PAS PORTER ASSISTANCE À TOUT COUREUR EN DIFFICULTÉ*
- *REFUSER DE SE LAISSER EXAMINER PAR UN MÉDECIN OU DE RESPECTER SA DÉCISION*

14 JURY D'ÉPREUVE

Il est composé

- Du comité d'organisation
- De l'équipe médicale présente sur la course
- Des responsables des postes de contrôle concernés

15 MODIFICATION DES PARCOURS

En cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires.

16 ASSURANCE RESPONSABILITÉ

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par Vie et Montagnes. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres coureurs de **s'assurer personnellement**. En complément, il est

vivement conseillé aux coureurs de **souscrire à une assurance individuelle accident**, couvrant leurs propres risques.

17 ENVIRONNEMENT

PARCE QUE NOUS AIMONS LA NATURE RESPECTONS-LA.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade irrémédiablement.
NE JETEZ PAS D'EMBALLAGE NI MOUCHOIR

Respectez la nature et la flore. Cela permettra à tous de profiter pleinement de ce superbe **PARC NATUREL DES VOLCANS D'AUVERGNE ET GRAND SITE DU PUY MARY VOLCAN DU CANTAL** et d'y revenir. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

La démarche éco-responsable se poursuit sur le parcours des 6 burons en demandant à chaque participant de posséder son gobelet personnel (type éco-tasse)

18 PARAGRAPHE INUTILE

Ce paragraphe ne sert qu'à vérifier que vous avez vraiment bien lu le règlement en entier. Le mot de passe à retenir et qui vous sera demandé au départ des courses est :
"Truffade à la Myrtille",
sous peine d'une pénalité immédiate qui consistera à traîner une meule de Cantal pendant toute la course.

19 CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour chaque course, un classement général homme et femme sera établi ainsi que pour chaque catégorie d'âge si le nombre de participants est suffisant. Une remise des prix s'effectuera sur le site d'arrivée. Les résultats seront disponibles (par la suite) sur le site internet de l'épreuve.

20 DROIT À L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agrées pour l'utilisation de son image.

ASSOCIATION VIE ET MONTAGNES
CHRISTIAN AGUILERA